

Se déplacer, stationner

A Brest métropole, les réseaux routier et de transports collectifs vous permettent de vous déplacer facilement et en toute tranquillité. Avion, train, vélo, tram et même téléphérique, retrouvez dans cette rubrique toutes les informations utiles pour vous déplacer et stationner au cœur d'une métropole connectée et accessible !



Dans cette rubrique



Venir à Brest

Avec 28 liaisons internationales, 11 vols quotidiens vers Paris, 8 liaisons TGV Brest/Paris par jour, et des



Se déplacer dans la métropole

Pour se déplacer et stationner sur le territoire de Brest métropole, moyens de transport et emplacements sont pensés pour faciliter le quotidien. Des...

- ▶ A pied
- ▶ A vélo
- ▶ Pensez au covoiturage
- ▶ En bus, tram et téléphérique
- ▶ Les déplacements des PMR
- ▶ Stationner à Brest
- ▶ Contester un Forfait Post Stationnement à Brest



Chantiers - voirie

Parmi leurs missions de service public, Brest métropole et/ou la Ville de Brest mènent régulièrement sur l'ensemble de son territoire des campagnes de...

- ▶ Rue de Bohars
- ▶ Rue de Paris
- ▶ Extension du réseau de chaleur

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 5 à 8 sur 20 au total.

STATIONNEMENT

Comment stationner à Brest ?

- > Gratuitement :
 - Sur la voie publique hors zones payantes,

- En zone bleue dans la limite d'1 heure avec obligation d'indiquer votre heure d'arrivée à l'aide du disque européen,
 - Dans un parking : Kerfautras, parc à chaînes, la Carène, Porte de Gouesnou* et Porte de Guipavas*
- * Parkings relais Bibus de surface

➤ En payant :

- Sur la voie publique :

En zone orange : il est préférable de ne stationner que 3h pour 4,50 € (maximum de 3h30 pour un montant de 25€)

En zone verte : il est préférable de ne stationner que 8h pour 4,50 € (maximum de 9h pour un montant de 25€)

Paiement aux horodateurs en espèces, par carte bleue ou avec l'application Flowbird (compatible smartphone android ou apple)

- Dans un parking barriéré :

De surface : Sangnier et Château, Gares (gratuit dans la limite de 20 mn)

Souterrain : Réservé au public et aux abonnés : Liberté, Coat ar Guéven, Jaurès et Capucins

Réservé aux abonnés : St-Louis, Colbert, Branda et Napoléon II

Réservé sur présentation d'un titre de transport bibus validé (Fort Montbarey et place de Strasbourg)

Paiement aux automates (espèces ou CB) avant de reprendre votre véhicule.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.

A VÉLO

Est-il possible de louer des vélos à Brest ?

Bibus propose une location de vélos classiques ou à assistance électrique. Ce service est réservé aux personnes résidant ou étudiant sur le territoire de Brest métropole.

Pour plus d'informations, contacter Bibus via leur site Internet ou par téléphone au 02 98 80 30 30.

STATIONNEMENT

Existe-t-il des formules de stationnement lorsque l'on habite ou travaille à Brest ?

Vous trouverez sur le site Internet BrestPark toutes les formules disponibles en fonction de vos besoins.

Vous résidez à Brest :

- Abonnement pour un stationnement en zone verte ou orange
- Abonnement dans un parking barriéré (Jaurès, Branda, Coat-ar Guéven, Liberté, Colbert, St-Louis, Capucins ou Napoléon III),

Vous travaillez à Brest :

- Gratuitement dans un parking relais avec un abonnement Bibus,
- Abonnement dans un des parkings payants (Jaurès, Branda, Coat ar Guéven, Liberté, Colbert, St-Louis, Capucins ou Napoléon III).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.

STATIONNEMENT

Existe-t-il différents types de stationnement gênant ?

Oui, il existe **4 types d'infractions** pour le stationnement gênant :

- Stationnement gênant (sur des emplacements réservés taxis, devant les portes de garage, ...)
- Stationnement très gênant (stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, aux transporteurs de fonds, pistes cyclables, trottoirs, ...)
- Stationnement dangereux (à proximité d'une intersection lorsque la visibilité est insuffisante)
- Stationnement abusif (plus de 7 jours au même endroit).



1

2

3

4

5



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **24 novembre 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30